

Projet éolien des Ménats

Etude d'impact environnementale

L'Autorisation Environnementale regroupe les différentes procédures et décisions nécessaires à l'obtention d'une autorisation pour un projet éolien. Dans le cadre de celle-ci, une des pièces principales produite est l'étude d'impact sur l'environnement. Le contenu de l'étude d'impact est encadré par le Code de l'environnement et se regroupe principalement autour de principales thématiques comme l'étude des milieux physique, paysager, naturel, acoustique et humain.

VOLET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE L'EIE

Une étude est menée pendant un cycle biologique complet (4 saisons). Il s'agit de répertorier les espèces animales et végétales présentes sur le site et ses abords. Conformément au Code de l'Environnement, des mesures pour éviter, réduire ou compenser tout impact résiduel doivent être mises en place, une fois l'implantation finale choisie.

Dans une étude de 2017, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) estime qu'une éolienne peut être responsable de la mort de 0,3 à 18 oiseaux par an. A titre de comparaison, chaque année, un chat errant est responsable de la mort d'environ 60 oiseaux et les réseaux routiers de 30 à 100 oiseaux par km.

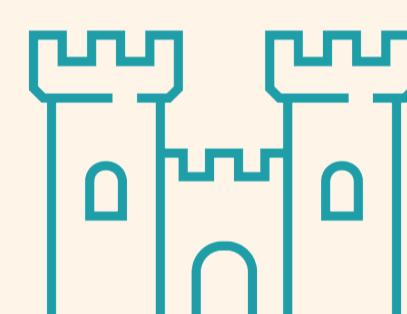


AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

VOLET PAYSAGER DE L'EIE

Comme tout autre projet d'infrastructure ou de grande construction, un parc éolien entraîne une modification du paysage naturel. C'est pourquoi, une étude approfondie du paysage, de ses composantes et de ses lignes de force est réalisée: l'ensemble des lieux et des monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel et/ou environnemental dans un rayon de 20km est recensé. Des photomontages permettant de représenter l'intégration du futur parc dans son environnement visuel sont réalisés.

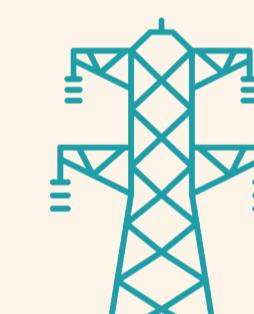
Les paysages français ont toujours été marqués par les innovations technologiques (lignes à haute tension, trains, barrages hydrauliques,...) permettant à nos sociétés d'évoluer et de s'adapter à leur environnement. Aujourd'hui, on dénombre en France:



35.000 châteaux d'eau



950.000 km de réseau routier (hors autoroutes)



100.203 km de lignes aériennes à haute tension



12.000 supermarchés et hypermarchés

VOLET ACOUSTIQUE L'EIE

Afin de pouvoir déterminer les impacts sonores des éoliennes, une étude acoustique est réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. Des micros sont installés aux abords des habitations les plus proches de la zone d'étude afin d'enregistrer le niveau sonore ambiant. Grâce à des outils informatiques, il est possible par la suite de réaliser par la suite une simulation du bruit que généreront les éoliennes: on parle de l'emergence sonore.

C'est l'écart entre le niveau de bruit initial et celui avec les machines en fonctionnement qui permet de confirmer que le projet respectera la réglementation en vigueur, c'est-à-dire un ajout de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. Dans le cas où ces valeurs sont dépassées, un plan de bridage sera mis en place afin de se conformer à la réglementation. Après la mise en service, des mesures seront effectuées pour vérifier le respect de ces seuils.

Des innovations œuvrent pour la réduction de l'impact acoustique. On peut retrouver sur les nouvelles générations de pale des serrures qui viennent limiter le bruit généré lorsque les pales fendent l'air.

VOLETS PHYSIQUE ET HUMAIN DE L'EIE

L'analyse des milieux humain et physique est une composante à part entière de l'étude d'impact. Ainsi, les enjeux et les impacts sur la population, la santé humaine, les terres, le sol, l'eau ou encore le climat sont étudiés. Par exemple, les différents cours d'eau de surface et les masses d'eau souterraines seront identifiés afin de pouvoir évaluer les impacts du projet éolien.